



# Municipalité de Dudswell

*Politique de remboursement pour les frais de non-résidents*

Présenté par monsieur Mario Readman, coordonnateur aux sports, loisirs et culture

Août 2017

## Table des matières

---

Objectif de la Politique .....	1
Responsable.....	1
Description.....	1
Conditions d'admissibilité.....	1
Étapes à suivre .....	1
Adoption.....	2
Entrée en vigueur .....	2

---

## Objectif de la Politique

---

Processus destiné aux résidents de Dudswell désirant faire rembourser la partie des frais des non-résidents pour les activités sportives réalisées par l'association de hockey du Haut-Saint-François, le patinage artistique de East-Angus et les cours de natation offerts à Weedon

---

## Responsable

---

Le directeur général ou la directrice générale.

---

## Description

---

Il s'agit d'une politique de mise en application lorsqu'il y a une demande de remboursement faite par un contribuable.

---

## Conditions d'admissibilité

---

### Étapes à suivre

1. Faire parvenir la facture des frais d'inscription à la municipalité.
2. La municipalité vous fera parvenir un chèque par la suite.

## Adoption

---

### Entrée en vigueur

La ***Politique de remboursement pour les frais de non-résidents*** entre en vigueur à compter de l'adoption de cette politique.

**ADOPTÉE LE 7 AOÛT 2017**

**RÉSOLUTION NO 2017-179**

**Proposition modifiant la Politique adoptée le 7 AOÛT 2017**

Révision no 1 le XX mois 20XX

Résolution no

Révision no 2 le XX mois 20XX

Résolution no